

**Arrêté fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Université Bretagne Sud**

**Le président,**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article R. 252-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2022-022 en date du 24 mai 2022 portant création du comité social d'administration d'établissement de l'Université Bretagne Sud et de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

**Arrête**

**Article 1er**

En application de l'article R. 252-6 du code général de la fonction publique, les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pris en compte pour l'institution du comité social d'administration d'établissement de l'Université Bretagne Sud sont ainsi fixés au 1er janvier 2026 :

1448 agents représentés dont 811 femmes soit 56,01% et 637 hommes soit 43,99%.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

David MENIER

